

Règlement Eclectic de l'association sportive du Golf d'Autun

Article 1

L'Eclectic est ouvert à tous les titulaires de la Licence FFGOLF 2013 puis de l'année en cours et du certificat médical de non contre-indication à la pratique du Golf enregistré à la fédération.

Article 2

Dates des rencontres : L'éclectic a lieu chaque dimanche du 01 décembre 2013 au dimanche 30 mars 2014

Article 3

Forme de Jeu : Stableford sur 11 trous net et brut

Article 4

Inscription : Les inscriptions se font chaque semaine au club house jusqu'au samedi 16h00

Article 5

Droits de jeu: Chaque participation, un droit de jeu de 5€ sera demandé par joueur et devra être réglé avant le départ.

Article 6

Série de jeu : L'Eclectic ne comporte qu'une seule série homme et une seule série Dames.

Repères de départs : Seuls les repères Jaunes et Rouges sont utilisés durant la compétition.

Les départs sont chaque dimanche en shot gun à partir de 10H30.

Parcours Rolin sur 11 trous

Article 7

Classement et Prix : La remise de prix aura lieu lors de la première compétition de la saison 2014.

Article 8

Dispositifs artificiels R.14-3b (télémètre) : Les dispositifs artificiels destinés à évaluer ou mesurer la distance sont autorisés . Uniquement les appareils servant à mesurer une distance sont autorisés, tout autre appareil ayant d'autres fonctions sont interdits même sans utiliser ces fonctions. Les chariots de golf avec un indicateur de distance sont autorisés.

Article 9

Le Comité est composé de trois membres de l'Association Sportive du Golf d'Autun : Jacques GAUCHERY, Didier BOUTHIERE, Didier DECLERC.

Le Comité est le seul à avoir un pouvoir de décision sur toute réclamation.

Si le Comité considère qu'un joueur ou qu'une joueuse s'est rendu(e) coupable d'une grave infraction à l'étiquette, il peut imposer la disqualification du joueur ou de la joueuse pour toute compétition organisée par l'association sportive du golf d'Autun.

Le fait de s'inscrire à l'éclectic organisée par l'Association Sportive du Golf d'Autun entraîne l'acceptation de ce règlement.